

---

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

Paris, le 14 octobre 2021

## **Projet de loi de finances 2022 : pour un budget des universités à la hauteur de leurs missions et des ambitions de la nation**

La Conférence des présidents d'université (CPU) a pris connaissance du projet de loi de finances pour 2022 et analysé son impact sur l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation (ESRI).

La CPU salue tout d'abord les moyens attribués aux établissements au titre du plan de relance (soutien à l'apprentissage, rénovation énergétique des bâtiments, soutien à la recherche et au développement).

Elle souligne aussi la hausse globale du budget 2022 de l'ESRI, et remarque qu'au cours du quinquennat, la progression des crédits du programme Enseignement supérieur et recherche universitaire d'un exercice sur l'autre a été constante<sup>1</sup>. Pour l'exercice à venir, on constate des financements correspondant notamment :

- À la mise en œuvre de la Loi de programmation pour la Recherche pour les années 2021 à 2030 (+137,5 M€) ;
- À des mesures pour les personnels, comme la compensation de la protection complémentaire santé (+55,4 M€).
- À la poursuite des actions en faveur de la réussite des étudiants, loi ORE, plan Égalité des chances (+41,3 M€) ;
- À la réforme des études de santé (+12,2M€).

Cependant, la CPU note qu'une part importante de cette hausse des crédits correspond à des mesures fléchées de revalorisation, ou aux dispositifs prévus notamment par la LPR. Le financement de places pour les nouveaux étudiants (entre 1 600 et 3200 euros par place, avec quelques rares cas à 4 000 euros) qui, lorsqu'il a lieu, ne couvre pas réellement l'augmentation des effectifs, confirme la baisse constante de la dotation par étudiant<sup>2</sup> et ne donne aucune marge de manœuvre aux établissements.

Elle relève donc avec intérêt le propos du Président de la République lors de la présentation du plan France 2030 : « la France est une grande puissance. Néanmoins, elle a des faiblesses liées à un sous-investissement dans l'Enseignement supérieur et la recherche, même si la Loi de programmation de la recherche est un début de réparation. » Elle partage aussi son constat : « si nous restons à ce rythme, nous ne rattraperons pas notre retard et nous nous laisserons distancer ».

Dans l'attente de la mise en œuvre des annonces du Président de la République sur ce plan France 2030 (volets formation, recherche et innovation), la CPU alerte sur la nécessité et l'urgence d'une vision prospective de l'évolution des effectifs étudiants : il doit s'agir non plus de réparer mais d'anticiper pour remettre les universités françaises aux normes internationales.

Pour répondre durablement aux défis de notre pays en matière d'innovation, de réindustrialisation et assurer la compétitivité des entreprises, pour former la jeunesse, il est urgent de corriger les faiblesses structurelles qui touchent les universités, leur formation, leur recherche et le soutien à l'innovation. Le capital humain n'est pas une variable d'ajustement : c'est un investissement. La CPU appelle donc le Gouvernement et la Représentation nationale à un sursaut et au réexamen des crédits de l'Enseignement supérieur et de la Recherche lors des débats à l'Assemblée nationale, en séance publique le 29 octobre prochain, puis au Sénat.

---

<sup>1</sup> Entre 2018 et 2022, les crédits du programme Enseignement supérieur et recherche universitaire ont augmenté de 893 M€, soit 6,6% en euros courants et moins de 2% en euros constants.

<sup>2</sup> Selon la note de la DEPP de mai 2021, Le coût moyen, en baisse constante depuis 2011, varie de 10 100 € pour un étudiant à l'université à 15 700 € en classes préparatoires aux grandes écoles.